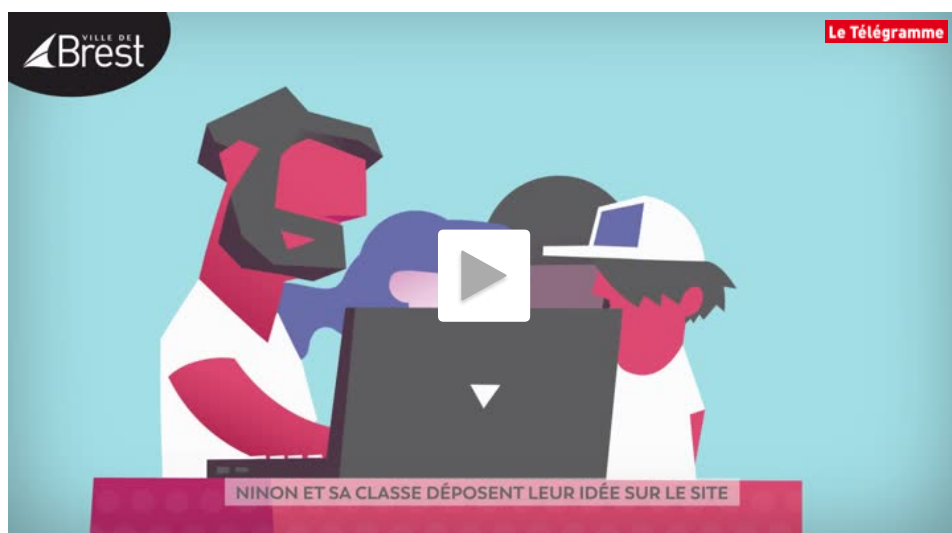


Budget participatif. À vous de jouer !

Publié le 08 juin 2018 à 16h17 Modifié le 08 juin 2018 à 21h19

2 VOIR LES COMMENTAIRES



Il manque une aire de jeux pour les petits dans votre quartier, un kiosque à musique dans le parc voisin ou une œuvre d'art pour embellir la rue ? Lancez-vous ! La Ville de Brest lance un appel à projets en vue d'accompagner un certain nombre de réalisations dès 2019.

La philosophie. Le participatif à Brest, ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais les formats proposés jusqu'à présent, à travers les conseils consultatifs de quartier par exemple, n'incluaient pas tout le monde. Une nouvelle étape est donc franchie avec le lancement du budget participatif ouvert à tous les habitants de Brest, quels que soient leur âge, leur nationalité. « C'est une démarche très inclusive et sur un format que les gens peuvent s'approprier comme bon leur semble », expose Thierry Fayret, l'élus aux finances, qui voit bien des vertus à cet outil démocratique. « Il y a une dimension créative, ludique et coopérative. Pour faire partie des lauréats, il faut vendre son idée à d'autres, faire qu'elle soit partagée par le plus grand nombre. Enfin, il y a aussi une dimension pédagogique, avec cette logique de projet d'intérêt général, et un budget à tenir ».

Le fonctionnement. Attention à la confusion : il ne s'agit pas d'une opération de crowdfunding, qui suppose de faire appel au financement. « Là, le financement existe déjà et les gens donnent une idée d'investissement à réaliser ». Pour 2018, 500 000 € ont été sanctuarisés, ce qui représente 3 % du budget d'investissement de la Ville. Ensuite, un processus de sélection des projets soumis par les habitants est mis en place. Avec une volonté : « Que les projets retenus soient réalisés dans l'année qui suit, pour ne pas engendrer de la frustration, et au final, du désintérêt, alors que l'idée est au contraire d'intéresser encore plus les gens à la vie de la cité », indique l'élus. Ainsi, pour la première cuvée 2018, la Ville s'est fixé pour objectif de réaliser 60 % des projets lauréats dès 2019.

Le processus. Quatre étapes sont prévues. Dès mardi, date d'ouverture de la plateforme, et jusqu'au 28 septembre, chacun est invité à déposer son dossier sur la plateforme jeparticipe.brest.fr, où un formulaire très simple permet d'explicitier succinctement son idée qui sera visible. Du 1^{er} au 31 octobre, tous les projets présents sur la plateforme seront ouverts aux « likes » des visiteurs, qui doivent préalablement s'inscrire sur la plateforme en justifiant d'une adresse postale brestoise. Cette étape doit aboutir à une présélection d'une trentaine de projets. Puis, du 5 novembre au 31 décembre, on entre dans la phase d'étude de faisabilité des projets retenus. Les porteurs de projet peuvent être sollicités par les différents services de la Ville afin d'approfondir le projet, d'affiner parfois sa localisation, voire d'ajuster sa dimension en cas de dépassement de budget. C'est également la période où les présélectionnés mènent campagne, pour promouvoir leur projet, en vue du vote final prévu du 18 au 26 janvier. D'abord, par un vote numérique (du 18 au 25 janvier) puis par un vote physique, d'égale valeur, le samedi 26, jour du forum des projets. Ce jour-là, les porteurs décriront leur projet en public, et les projets ayant obtenu le plus de votes seront successivement retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée.

Quelques garde-fous. Un comité de suivi paritaire, constitué pour moitié d'élus, et pour l'autre moitié de citoyens (conseils consultatifs de quartier, conseils citoyens, représentants de la jeunesse) sera chargé de veiller au respect du règlement tout au long de la démarche. Attention aussi à rester dans les clous. Sont éligibles uniquement les projets « localisés sur le territoire brestois, d'intérêt général, acceptables d'un point de vue social et environnemental, non déjà programmés par la Ville, et n'entraînant pas de frais de fonctionnement ». Afin de désigner plusieurs lauréats, l'enveloppe maximale par projet est limitée à 150 000 € et seuls deux projets de plus de 100 000 € peuvent être réalisés. Lors de la phase de dépôt, une analyse brève permettra aussi d'éliminer les projets farfelus ou n'entrant pas dans le cadre de la politique de la Ville. Enfin, par souci d'équilibre, lors de la présélection, il est prévu de retenir a minima deux projets pour chacun des sept quartiers de la Ville. Et lors de l'agora finale, les participants auront la possibilité de voter pour cinq projets différents, ce qui devrait atténuer l'effet des gens ayant un gros réseau d'amis.

Retrouvez **plus d'articles**

Budget participatif Brest